



ATTESTATION DE GARANTIE

(Loi n° 70-9 du 2 Janvier 1970 et de son Décret d'application n° 72-678 du 20 juillet 1972 modifié)

N° de police : 4000716147 - **N° avenant :** 1

Nous soussignés, **Groupama Assurance-crédit & Caution**, sis au 126 rue de la Piazza – 93199 Noisy-Le-Grand Cedex, déclarons nous porter caution de :

Dénomination **ACS GESTION IMMOBILIERE**
SASU Société par actions simplifiée à associé unique
Adresse 41 Avenue des Allies - RN 96 GALERIE BLASCO
13360 ROQUEVAIRE
N° SIREN 835 402 462
Représentée par Madame Sylvie CAYOL, Présidente,

Pour la somme de **150 000 € (cent cinquante mille Euros).**

Au titre de l'activité de gestion immobilière, en vertu des dispositions de la Loi n° 70-9 du 02/01/1970 et de son Décret d'application n° 72-678 du 20/07/1972 modifié.

Cette garantie prend effet à compter du **1er janvier 2019** au **31 décembre 2019**, sous réserve de la délivrance de la carte professionnelle.

La présente attestation ne saurait engager le garant en dehors des limites prévues tant par les conditions générales que particulières du contrat ci-dessus référencé.

Fait à Noisy-le-Grand, le 13 mai 2019.

Signature et cachet

Groupama Assurance-crédit & Caution
Siège social : 8-10 Rue d'Astorg
75008 Paris
Bureaux : 126, rue de la Piazza
93199 Noisy-le-Grand Cedex
SA au capital de 20 000 000 euros
RCS Paris B 380 810 283
Entreprise régie par le Codes des assurances